

DELIBERATION DD2022_064

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 13 mai 2022

LE 19 mai 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

| Nombre de membres du conseil | |
|------------------------------|----|
| en exercice | 83 |
| Présents | 45 |
| Votants | 63 |
| Pouvoirs | 18 |

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

VENTE DE TERRAINS À VOCATION ÉCONOMIQUE - BOULAZAC ISLE MANOIRE - ZAE GRAND FONT - SCI LES GUICHOUX - 132 112 € HT

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. SUDREAU, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. BOURGEOIS, Mme COURAULT, Mme DOAT, M. GASCHARD, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COUNIL, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. REYNET, M. TALLET, M. FOUCHIER, Mme KERGOAT, M. DUCENE, Mme LUMELLO, M. SERRE, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. LAGUIONIE, M. CADET, Mme DUVERNEUIL, M. VADILLO, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à Mme TOULAT
M. LACOSTE donne pouvoir à M. DUCENE
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
M. PARVAUD donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. CHANSARD donne pouvoir à M DENIS
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADIS
M. MARC donne pouvoir à M. AUZOU
M. BARROUX donne pouvoir à Mme BOUCAUD
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme FAVARD donne pouvoir à Mme COURAULT
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. GUILLEMET
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

Qu'en conséquence, au vu de la surface du terrain réellement existant, le coût des ouvrages de gestion des eaux pluviales à créer, il est proposé de vendre la section A 1768, 1769p, 1770p, 1771p, 1772, 1773, 1774, 1600 (commune de Saint Laurent sur Manoire) et section BK 102p, 103p (commune de Boulazac), d'une superficie d'environ 5744 m² au prix de 23 € HT/m² auquel s'ajoutera le montant de la TVA sur marge. Ce prix est conforme à la délibération du 30 juin 2016 fixant le prix des terrains à vendre sur le parc d'activités de Grand Font.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de vendre à la SCI LES GUICHOUX ou toute société substituable, à Boulazac Isle Manoire sur le parc d'activités de Grand Font, les parcelles cadastrées section A 1768, 1769p, 1770p, 1771p, 1772, 1773, 1774, 1600, et section BK 102p, 103p, d'une superficie d'environ 5744 m², pour un montant de **132 112€ HT**, auquel s'ajoutera la TVA sur marge. Le prix sera ajusté en fonction de la superficie définitive du terrain fixée par un géomètre ;
- Désigne Maître MEDEIROS pour rédiger l'acte ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|---|--------------------------------|
| Délibération publiée le 02/06/2022 | Pour extrait conforme |
| Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/06/2022 | Périgueux, le 02/06/2022 |
| | Le Président, Jacques AUZOU |

